

# Financement des entreprises : les nouvelles opportunités

**Les financements proposés par les banques sont plus sélectifs depuis quelques années. Notre dossier vous propose de faire le point sur quelques opportunités qui font appel le cas échéant à des nouveaux financeurs, notamment des particuliers et des investisseurs.**

Nous nous sommes interrogés sur la notation bancaire : est-il possible de l'améliorer ? La réponse de **Patrick SENICOURT**, membre de la CCEF est formelle : c'est oui grâce à la capacité à proposer des correctifs avec un outil reconnu, NOTA-PME destiné aux experts-comptables et à leurs clients. En effet, la liasse fiscale, base de cette notation est parfois une présentation pénalisante compte tenu des écarts entre l'approche fiscale et l'approche économique du bilan.

Nous avons sollicité **Anne MEHU**, avocate spécialisée en droit des sociétés, pour faire le point sur les bonnes pratiques pour accueillir des nouveaux actionnaires et financeurs. Anne Méhu insiste sur l'impact des opérations en capital sur la gouvernance de l'entreprise d'une part, et la possibilité de proposer des mécanismes d'ajustement pour protéger l'investisseur d'autre part. Elle conclut sur la diversité des solutions qui se présentent pour répondre aux différents cas de figure.

Nous avons interrogé **Marie-Hélène REDON**, mémorialiste, co-fondatrice de Start Flow avec **Oussama**

**Azibou**, designer, sur les start-up et leur financement. Ce chapitre nécessite de connaître le monde des starts up, leur contexte, leurs pratiques et leurs besoins décrits par nos deux experts. Ils s'appuient sur une pédagogie ludique qui vous propose de devenir un porteur de projet innovant en recherche de financement lors d'une session spécifique intitulée « SPEED'UP : la culture Startup et son financement » programmée dans le catalogue CEECA, dans la continuité de notre Grand Format du 20 janvier dernier.

**Vincent BODIN**, responsable des Grands Comptes à la Fondation de France, nous rappelle en quoi la loi TEPA a permis un véritable développement de l'investissement individuel dans les PME par une possibilité de réduction de l'ISF. Cette réduction passe de 50% des sommes apportées à 75% lorsque cet apport est réalisé par l'intermédiaire d'organismes d'intérêt général. Ceux-ci favorisent des projets selon des domaines très variés entre recherche médicale, l'aide à l'enfance ou la protection de l'environnement.

En conclusion, les sessions de formation proposées par le CEECA sur le financement des entreprises vous sont présentées au sein du dossier. Bonne lecture à tous.

**Bruno Gratian**,  
Directeur du CEECA

## TPE-PME, experts-comptables : vos liasses valent de l'or...

### Les comptes annuels : une mine sous-estimée pour la réflexion stratégique

Les critiques sont nombreuses à l'encontre de la liasse fiscale : c'est un « rétroviseur », elle sort 6 mois après la clôture du bilan, ce ne sont que des chiffres...

C'est fondé dans une perspective de pilotage à court terme. On préfère dans ce cas des tableaux de bord alimentés en temps réel. Cependant, le tableau de bord le plus intelligemment conçu ne pourra que constater des écarts hors contrôle s'il a été élaboré sur des objectifs structurels (donc stratégiques) impossibles à atteindre.

L'illustration-type est le prévisionnel de trésorerie, destiné à anticiper les excédents et plus souvent les impasses. A quoi sert-il ? A placer le cash ou à négocier des financements

court. Donc à soigner les effets, pas à s'attaquer aux causes. Quelles sont précisément ces causes ? Osons rappeler ici la définition fondamentale : trésorerie = fonds de roulement - besoin en fonds de roulement. Dès lors, il faut agir sur toutes les composantes du bilan, tant long terme que court terme. Et c'est là que les comptes annuels reprennent toute leur importance.

### La liasse fiscale, matière première pénalisante de la notation

Au-delà des obligations fiscales, et légales de publication (de plus en plus « confidentialisée »), certains partenaires de l'entreprise lui réclameront cette liasse fiscale, notamment les banques, les credit-managers et les assureurs-crédit de leurs fournisseurs... Ces acteurs vont s'empresse de noter leurs

bilans, le plus souvent « à l'insu du plein gré » de l'entreprise. Avec toutes les conséquences potentiellement défavorables pour ses financements (montants, coûts, garantie, voire dénonciation). Les systèmes algorithmiques sur lesquels reposent les notations s'alimentent précisément de ces liasses fiscales.

Or chacun sait, sans en tirer les conséquences : ces dernières déforment la réalité économique de l'entreprise, du fait des contraintes et opportunités fiscales (non revalorisation des actifs, amortissements accélérés, etc.), et de nos règles comptables (coût historique, indépendance des exercices...).

Dès lors, une entreprise peut apparaître comme « faux négatif », et se trouver dégradée d'autant.

Comment s'en défendre ? Nous avons précisément conçu NOTA-PME pour permettre au dirigeant accompagné par son expert-comptable de reprendre le pouvoir sur sa notation.

### **De la notation fiscale à la notation économique : oser les correctifs**

« J'ai un parc de camions totalement amorti à mon bilan. Sa valeur nette égale à zéro plombe la note de mon entreprise. Et pourtant, mes camions sont sur la route : ils ont une valeur ! ». Nous donnons les moyens d'introduire la valeur d'usage justifiée de manière simple, par exemple ici sur la base d'un argus, qui va impacter les équilibres de bilan. La réévaluation des camions rehausse en face les fonds propres, améliorant notamment la

capacité d'endettement. On aura reconnu l'idée d'origine des IFRS, dans une application « soft ».

Bien d'autres correctifs peuvent être envisagés, recevables pour autant qu'ils soient solidement justifiés. C'est le rôle du professionnel, qui peut délivrer une prestation d'accompagnement facturable d' « assurance modérée » : (re) valorisation d'actifs immatériels, réduction de charges artificielles souvent motivées par des objectifs fiscaux (sur-salaires, sur-loyers, dotations aux provisions surestimées, etc.)...

**Il est ici rappelé l'expérimentation gratuite de cette démarche qui est proposée aux participants de la formation Grand format du 20 janvier 2017, sur demande. Contacter : [psenicourt@nota-pme.com](mailto:psenicourt@nota-pme.com)**

### **Patrick Senicourt,**

*Membre de la DFCG et de la CCEF (Compagnie des conseils experts financiers), ancien Professeur à ESCP Europe, Président de NOTA-PME SAS*

<sup>1</sup> Cf. l'article « Du bilan fiscal au bilan économique » (*Revue Française de Comptabilité*, septembre 2012), dans lequel l'auteur explicite les fondements et la portée du service en ligne [www.nota-pme.com](http://www.nota-pme.com)